

— Ces révélations font actuellement le tour du Portugal. On pourrait d'abord observer que ces fameux papiers pris aux jésuites n'ont point été régulièrement saisis. On ne les a point pris en présence de leurs propriétaires, on ne les a pas inventoriés devant eux, scellés, et ensuite ouverts en leur présence, précaution cependant élémentaire pour qu'on pût vraiment leur en attribuer la possession, et partant la responsabilité. Quand on a pris ces caisses, on a pu y glisser tout ce que l'on a voulu et donner le tout comme oeuvre des jésuites. Ce n'est point la première fois que les gouvernements en quête de scandales agissent ainsi, et les fameux papiers de la nonciature de Paris pourraient sur ce point nous dire bien des choses. On sait que la reine Amélie fit venir après elle un certain nombre de congrégations françaises auxquelles elle était liée, et leur ouvrit le Portugal. Les jésuites passèrent eux aussi par cette brèche, et leur présence fut non seulement légitime, mais légale. De plus à cette époque personne ne pensait à la République en Portugal; la monarchie était le gouvernement légitime, et naturellement les Jésuites ne pouvaient conspirer contre la république qui ne devait arriver que quinze ou dix-sept ans plus tard. Il faut donc que les Portugais aient l'imagination bien exaltée, ou un sentiment de peur qui leur fait perdre la raison, pour faire crédit à de pareilles billevesées.

— Le diocèse de Conversano, dans les Pouilles, est assez petit, car s'il renferme 75,000 habitants, il ne compte que sept paroisses dont quatre sont des collégiales, et 122 prêtres. La cathédrale est un édifice datant du moyen âge, mais qui a reçu des modifications successives qui ne sont pas dans le style primitif. Or, il y a un mois, un incendie s'étant déclaré près de l'orgue, on ignore par quelle cause, détruisit en grande partie